

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU JEUDI 20 Mars 2025

DELIBERATION n°2025-03-20_05

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

MEMBRES PRÉSENTS : Michel CICERON, Michelle CRETENET, Philippe JOSSANT, Suzanne LEPINE, Alain MANSIAT, Franck NALLET, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL JAMBON, Florence SUPPLISSON

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS : Céline CUCUMEL LEO donne pouvoir à Dominique SINAY

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Anne CALENDRAS, Didier CRETENET, Pascal GUCHER

MEMBRES ABSENTS : Marine EVRARD, Karim GHENDIR

LE SECRETAIRE DE SEANCE : Florence SUPPLISSON

Le Conseil D'Administration du CCAS

- VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-26
- VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-5 et 6 et R 123-5 relatifs au rôle et au fonctionnement du centre communal d'action sociale.

Comme le rappelle Dominique SINAY, Vice-Présidente du CCAS, qu'il est obligatoire d'établir à chaque séance du Conseil administration un procès-verbal, qui doit être approuvé lors de la séance suivante par les membres présents lors de la séance précédente ; que ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive ; qu'il convient dans ce cadre de soumettre pour adoption définitive le procès-verbal de la séance du 23/01/2025.

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025.

Résultat du vote : UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État.

Saint-Genis-les-Ollières, le 20 mars 2025.

Dominique SINAY
Vice-Présidente du CCAS



Florence SUPPLISSON
Secrétaire de séance

